

SÉNAT

COMMUNIQUE DE PRESSE

Jeudi 21 mars 2024

Objet : Lettre du sénateur de Mayotte Saïd Omar Oili à la présidente du groupe LFI à l'Assemblée nationale :

SAÏD OMAR OILI

SENATEUR DE
MAYOTTE

A la suite des propos du député LFI de La Réunion Jean-Hugues RATENON sur la montée de la délinquance à La Réunion qui stigmatisait la communauté mahoraise, je lui ai fait part de ma désapprobation par un courrier en date du 13 mars 2024. Je lui indiquais que nous attendions « *davantage de soutien de la part des parlementaires de La Réunion* ».

Dans la presse réunionnaise ce matin, à la suite d'une rencontre avec le Préfet de la Réunion, les deux députés LFI Jean-Hugues RATENON et Perceval GAILLARD, qui réitèrent des propos stigmatisant la communauté mahoraise à La Réunion, évoquent le transfert des « *problèmes d'un territoire à l'autre* ».

De surcroît, une pétition a été diffusée lundi dernier, dénommée « *Vive le vivre-ensemble, non à la délinquance venue de Mayotte à la Réunion* » dont les propositions discriminantes vis-à-vis des mahorais sont inapplicables dans notre République. Cette pétition en ligne a provoqué selon la presse locale des « *commentaires racistes et stigmatisation... (et) semble se perdre dans les amalgames* ».

C'est pourquoi, j'ai décidé de m'adresser directement à la Présidente du groupe LFI à l'Assemblée nationale Mathilde PANOT, afin de lui demander au regard des positions défendues de son mouvement politique sur les discriminations, si elle cautionnait les positions tenues par ses deux députés réunionnais.

Saïd OMAR OILI
Sénateur de Mayotte



Le courrier du 21 mars adressé ce jour à la Présidente du groupe LFI à l'Assemblée nationale, et le courrier du 13 mars adressé à Jean-Hugues RATENON figurent en pièce-jointe.



SAÏD OMAR OILI

SENATEUR DE
MAYOTTE

Paris, le 21 mars 2024

Madame la Présidente,

A la suite des propos du député LFI de la Réunion Jean-Hugues RATENON sur la montée de la délinquance à La Réunion qui stigmatisait la communauté mahoraise, je lui ai fait part de ma désapprobation par un courrier en date du 13 mars 2024 (en pièce jointe). Je lui indiquais que nous attendions « *davantage de soutien de la part des parlementaires de la Réunion* ».

Dans la presse réunionnaise ce matin, à la suite d'une rencontre avec le Préfet de La Réunion, les députés Jean-Hugues RATENON et Perceval GAILLARD réitèrent des propos stigmatisant la communauté mahoraise à La Réunion, évoquant le transfert des « *problèmes d'un territoire à l'autre* ».

De surcroît, une pétition a été diffusée lundi dernier, dénommée « *Vive le vivre-ensemble, non à la délinquance venue de Mayotte à la Réunion* » dont les propositions discriminantes vis-à-vis des mahorais sont inapplicables dans notre République. Selon la presse locale, cette pétition en ligne a provoqué des « *commentaires racistes et stigmatisation... (et) semble se perdre dans les amalgames* ».

Au regard des positions défendues dans l'Assemblée nationale par votre mouvement contre les discriminations de quelque nature que ce soit, je vous demande solennellement si vous approuvez les propos tenus par les deux députés réunionnais, qui ne font qu'attiser les tensions vis-à-vis de la communauté mahoraise à La Réunion.

La pétition lancée en début de semaine constitue la preuve que de tels propos ne font qu'alimenter les idées diffusées par les mouvements extrémistes racistes et xénophobes.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes respectueux hommages.

Saïd OMAR OILI
Sénateur de Mayotte

SÉNAT

SAÏD OMAR OILI

SENATEUR DE
MAYOTTE

Paris, le 13 mars 2024

Cher collègue,

Vos récents propos adressés au préfet de La Réunion dans votre courrier du 7 mars 2024 a pu susciter des réactions très vives de la part de la population mahoraise, ce que je comprends.

En effet, vous semblez stigmatiser les mahorais à la suite des derniers épisodes violents que vous avez subis depuis le début de l'année dans certaines communes de La Réunion.

Mayotte, le deuxième en nombre d'habitants des territoires ultra-marins, subit les conditions les plus dégradées de la République.

Il faut que vous mesuriez bien les différences entre nos deux territoires. Votre population se compose à 80% de réunionnais, ce qui en fait la deuxième région française en nombre d'habitants natifs. Les mahorais constituent dans votre île 1,1% de votre population (9 100 individus).

À Mayotte, d'après les données de l'Insee, c'est près de la moitié de la population qui est d'origine étrangère.

La densité démographique y est de 690 habitants par km² contre 336 à La Réunion, alors même que le taux de pauvreté est supérieur de 41% par rapport à celui de votre département.

Vous connaissez bien notre situation. En conséquence, nous attendons davantage de soutien de la part des parlementaires de La Réunion et des acteurs de l'océan Indien dans la compréhension des enjeux particuliers qui traversent notre territoire, et dans la mise en œuvre de politiques publiques adaptées.

Je souhaite notamment que vous puissiez apporter votre soutien à la procédure législative qui mettra fin aux cartes de séjour territorialisé à Mayotte.

Je vous prie d'agréer, Cher collègue, l'expression de ma considération la plus distinguée.

Saïd OMAR OILI
Sénateur de Mayotte

*Bien à toi et
cordialement*